

Résolution de l'Assemblée générale du personnel du Gymnase de Renens

* * * * *

L'Assemblée générale du personnel du Gymnase de Renens constate, qu'à ce jour, le Conseil d'État n'est toujours pas revenu sur sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1^{er} janvier 2023. Ce taux représente une baisse importante des salaires réels.

De plus, elle juge la proposition d'une nouvelle prime « vie chère » de 15 millions pour l'ensemble des secteurs public et parapublic, arrachée grâce à la mobilisation, comme étant clairement insuffisante.

Dans ce sens, elle soutient pleinement les principes défendus dans la résolution votée par l'Assemblée générale unitaire de la fonction publique et du secteur parapublic du 22 mars dernier et notamment le droit à la pleine indexation pour tous les secteurs du public et du parapublic.

Elle apporte également son plein soutien à la contre - proposition pendante des organisations syndicales fondée sur ces mêmes principes.

De plus, elle s'engage à :

- participer aux différentes actions qui auront lieu durant cette semaine de mobilisation, dont la manifestation de ce jour.
- continuer la lutte avec détermination si la contre-proposition des organisations syndicales au Conseil d'Etat venait à être refusée et si celui-ci persistait dans son entêtement à ne pas accorder de réelle compensation salariale pour 2023, une compensation pérenne et qui devra s'appliquer à l'ensemble des secteurs publics et parapublics.

Résolution votée à l'unanimité

Renens, le 28 mars 2023